



Procès-verbal n° 22 de la réunion du Conseil d'administration du 19 avril 2022

Présents : Mme *I. Delrue*, M. *Joliet*, C. *Porphyre*, MM. M. *Collard* (*trésorier général*), JP. *Delchef* (*président*), A. *Geurten*, J. *Nivarlet* (*vice-président*), B. *Scherpereel* (*secrétaire général*), P. *Thomas*, JP *Vanhaelen*.

Excusé : Mr S. *Faraone*

La réunion a lieu en présentiel dans les locaux de l'ADEPS.

0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

1.1. Procès-verbal de la réunion du 5 avril 2022

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 avril 2022 tel que publié dans la newsletter 950 du 15 avril 2022.

2. Suivi des décisions prises lors des dernières réunions

2.1. Réponse au courrier du CJP Liège

Les membres du conseil d'administration approuvent les termes du courrier rédigé par le président et P. Thomas qui reprend, point par point la réponse aux commentaires formulés par les membres du CJP Liège sur l'exercice du pouvoir d'évocation du conseil d'administration exercé lors de la séance du 8 février 2022.

2.2. Proposition pour l'action « Passport »

Les membres du conseil d'administration décident que l'intervention de la Ministre des Sports portera sur les 600 premières nouvelles affiliations de joueuses et joueurs pendant la période 15 octobre au 31 décembre 2021.

Le secrétariat général est chargé de l'exécution de cette décision.

2.3. Avis circonstancié du Département arbitrage sur l'indemnité de visionnement

A.Geurten, président du département arbitrage, fait part des éléments du débat qui a porté sur la valorisation de l'indemnité de visionnement :

Attendu que

- le travail des visionneurs est identique quel que soit le niveau de compétition ;
- argumenter le contraire serait discriminatoire ;
- Il est écrit nullement que les indemnités d'arbitrage doivent être supérieures aux indemnités de visionnement

Les membres du conseil d'administration confirment les modalités d'application de l'indemnité de visionnement telle qu'elles ont été votées par l'assemblée générale du 26 mars 2022 qui entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Les membres du conseil d'administration formulent le souhait que les modalités de rédaction des rapports de visionnement soient identiques pour l'ensemble des compétitions régies par l'AWBB.

3. Assemblée générale du 26 mars 2022

3.1. Procès-verbal intégral définitif de l'assemblée générale

Hormis la correction d'une date de référence (p 12), les membres du conseil d'administration confirment qu'en l'absence d'autres remarques, le procès-verbal intégral de l'assemblée générale est définitif.

3.2. Procès-verbal synthétique définitif de l'assemblée générale

Hormis la correction d'une date de référence (p 12), les membres du conseil d'administration confirment qu'en l'absence d'autres remarques, le procès-verbal synthétique de l'assemblée générale est définitif.

4. Fin de saison 2021-2022

4.1. État des lieux des inscriptions en play-off

M.Joliet, présidente du département championnat, communique les dernières inscriptions pour les play-off et rappelle que la date limite d'inscription reste fixée au 22 avril 2022.

4.2. Gestion des tournois qualificatifs

M.Joliet, présidente du département championnat, fait part du fait que sur la base des inscriptions enregistrées, 2 tournois qualificatifs sur 7 pourraient être organisés

Au terme de la discussion qui porte sur

- Les effets du Covid sur la composition des équipes qui ont participé aux championnats régionaux de jeunes ;
- les conséquences du nombre important d'équipes relégables dont la mise en péril de la filière de formation dans certains clubs ;
- l'absence d'uniformité des compétitions provinciales ;
- la date envisagée pour les tournois qualificatifs et l'imminence de la période de mutation,
- la formule desdits tournois qualificatifs.

Le conseil d'administration décide, à la majorité, de ne pas organiser les tournois qualificatifs au terme de la saison 21-22.

Par conséquent,

- les équipes descendantes sont mises à disposition des provinces ;
- les équipes relégables restent inscrites dans la compétition régionale de jeunes ;
- une équipe est éligible par province et par catégorie ;
- les équipes qui ont déclaré forfait général ne peuvent se réinscrire.

M. Joliet est chargée de l'exécution de cette décision.

4.3. Calendrier des PO R1 et présence des membres du CdA

La présence de membres du CdA à chaque match des play-off de R1 est confirmée.

5. Compétences administratives

5.1. Demande de dérogation RBC Maillen (0925)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de dérogation visant à permettre à une joueuse, née en 2006, de pouvoir évoluer en U16 alors qu'elle devrait évoluer en U19. Ils décident de ne pas répondre favorablement à la demande et soulignent qu'il y a d'autres solutions sportives pour assurer son évolution sportive.

Le secrétaire- général est chargé de l'exécution de cette décision.

5.2. Acceptation du BC Ransart (0153) de la P3 de Saint Ghislain (2253)

P. Thomas quitte la séance.

Les membres du CdA approuvent la convention PA75ter visant l'apport d'activités de la P3 de Saint Ghislain vers le BC Ransart moyennant la réception du procès-verbal du conseil d'administration du club de Saint Ghislain.

P. Thomas rentre en séance.

Le secrétaire- général est chargé de l'exécution de cette décision.

5.3. Convention 75ter Canter Schaerbeek (1336) - Dylois Wavre (1083)

Les membres du CdA prennent connaissance de 2 conventions conclues entre le Canter Schaerbeek et Dylois Wavre visant concomitamment d'une part à faire l'apport d'activités de la P1 dames de Dylois Wavre au Canter Schaerbeek et de l'apport de la P2 dames du Canter Schaerbeek à Dylois Wavre

En application des dispositions de l'article PA75 ter, les membres du CdA décident de ne pas approuver les 2 conventions.

Le secrétaire- général est chargé de l'exécution de cette décision.

5.4. Nouveau club Esneux Saint louis United

Les membres du CdA prennent connaissance de tous les documents inhérents à la création d'un nouveau club, lui accordent le matricule 2733 et l'autorisent à effectuer toutes les démarches inhérentes à la préparation de la prochaine saison.

5.5. Convention 75ter Collège Saint Louis (2263) Esneux (044) Esneux Saint louis United (2733)

Les membres du CdA prennent connaissance et approuvent les conventions conclues entre Collège Saint Louis- RBC Esneux- Esneux Saint Louis United visant à transférer toutes les équipes seniors hommes du Collège Saint Louis et du RBC Esneux au club Esneux Saint Louis United.

Toutefois, ils subordonnent leur approbation à l'inscription d'une seule équipe en P1 lors de la saison 2022-2023.

Le secrétaire- général est chargé de l'exécution de cette décision.

5.6. Convention 75ter BC Grivegnée (0197) - Collège Saint-Louis (2263)

Les membres du CdA approuvent la convention PA75ter visant l'apport d'activités de la P2 dames du BC Grivegnée au Collège Saint-Louis.

Le secrétaire- général est chargé de l'exécution de cette décision.

5.7. Fusion Royal Pont de Loup (0151) - BC Pont de Loup (2604) RE Pont de Loup (2726)

Les membres du CdA prennent connaissance des intentions de 3 clubs de fusionner. Ils décident de suspendre leur décision dans l'attente de tous les documents relatifs au projet de fusion et du rapport du représentant fédéral présent aux différentes assemblées générales.

5.8. Convention 75ter RSW Liège (0966) - Liège Panthers (2699)

JP Vanhaelen quitte la séance.

Les membres du CdA approuvent la convention PA75ter visant l'apport d'activités de la P1 dames du RSW Liège à Liège Panthers.

Le secrétaire- général est chargé de l'exécution de cette décision.

JP Vanhaelen rentre en séance.

5.9. Convention PA75 ter Union Huy Basket (2511) La Villersoise (2558)

Les membres du CdA prennent connaissance la convention PA75ter visant l'apport d'activités de la P1 dames de Union Huy Basket vers le club de la Villersoise. Compte tenu du fait que l'apport d'activités doit s'appréhender de manière définitive et non pour une durée déterminée, les membres du CdA décident de postposer leur approbation dans l'attente de l'adaptation de la convention.

Le secrétaire- général est chargé de l'exécution de cette décision.

5.10. Convention PA75 quater Huy (2511) La Villersoise (2558) U17-U19

Les membres du CdA approuvent la convention PA7quater visant à la création d'équipes régionales U17 et U19 filles entre l'Union Huy Basket et la Villersoise.

5.11. Courrier des parlementaires de Liège du 5 avril 2022

5.11.1. Les membres du CdA prennent connaissance du courrier de parlementaires de Liège relatif aux modifications des statuts de l'ASBL et à la communication de la réforme PM12.

5.11.2. Les membres du CdA approuvent les termes de la réponse rédigée par le président par laquelle ils ne partagent pas l'option de faire rédiger les propositions de modifications de statuts par un professionnel indépendant et ils confirment les modalités de communication de la réforme du PM12.

6. Compétences judiciaires

6.1. Nomination membre ad hoc au CJP BBW à la réunion du 12 avril 2022

Sur proposition du procureur régional, les membres du CdA confirment la nomination de Monsieur Jean-Claude Massart en qualité de membre ad hoc.

6.2. Nomination membres ad hoc au CJP BBW à la réunion du 19 avril 2022

Sur proposition du procureur régional, les membres du CdA confirment la nomination de messieurs Jean-Claude Massart et Alain Buchet en qualité de membres ad hoc.

7. Rapport du trésorier général

Les membres du CdA prennent connaissance de la situation financière arrêtée au 31 mars 2022

8.Fonctionnement de l'AWBB

8.1. Comité provincial de BBW

A la lecture du procès-verbal du 7 avril 2022, les membres du CdA tiennent à rappeler qu'il n'appartient pas à un comité provincial d'envisager une dérogation aux modalités de classement dans les divisions telles que fixées à l'article PC67.

8.2. Groupement parlementaire de Liège

Les membres du CdA constatent qu'un élément du procès-verbal publié sur le site de l'AWBB est différent du procès-verbal publié sur le site de la province de Liège.

Ils chargent le secrétaire-général de veiller à la concordance des procès-verbaux publiés.

9. Départements

9.1. Département arbitrage

9.1.1. Rapport de la réunion de la plateforme évaluation NDR BVL AWBB du 06/04/22

Un premier rapport est présenté par A. Geurten. Un complément d'information est toutefois souhaité auprès du fournisseur informatique.

9.1.2. Bilan du stage des candidats régionaux

- A. Geurten, président du département arbitrage, commente le déroulement positif du stage des candidats régionaux qui a eu lieu le week-end pascal.

9.2. Département 3X3

9.2.1. Bilan des 2 premières étapes du GGG

Les 2 premières étapes du Girls Got Game ont rencontré un beau succès populaire

10. Promotion

10.1. Soutien à l'équipe de l'ULiège pour EU games

Le président présente la demande de soutien déposée par l'équipe universitaire de ULiège, championne ASEUS 2022 qui souhaite participer aux European Universitaire Games en Pologne du 22 au 31 juillet 2022.

Attentif à la promotion du basketball francophone à tout niveau, les membres du CdA décident d'accorder une subvention à l'ULiège et lui souhaite un franc succès dans cette compétition.

11. Entretien avec les membres du bureau du Comité provincial de Liège

Les membres du CdA accueillent, mr. B. Riga, président et madame B. Lebrun trésorière pour un entretien appelé à faire le point sur différents éléments de la gestion des activités du comité provincial de Liège.

Au terme de l'entretien au cours duquel

- les responsabilités du bureau, des commissions provinciales et des réunions plénières ont été évoquées,
- des précisions sur quelques décisions du comité provincial ont été communiquées,

les membres du CdA remercient les membres du bureau du CP Liège pour leur investissement dans la gestion des compétences provinciales, confirment tout leur soutien dans l'exercice de leur mandat et rappellent qu'ils sont à la disposition des comités provinciaux pour toute collaboration souhaitée.

Jean-Pierre Delchef

Président

Bernard Scherpereel

Secrétaire-général